



Dans le cadre de l'utilisation des services payants de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, vous avez la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique en remplissant les informations ci-dessous.

La demande doit être accompagnée d'un RIB.

A noter : dans l'éventualité où deux rejets consécutifs de prélèvement seraient constatés par ses services, la collectivité se réserve le droit de suspendre cette modalité de paiement après vous en avoir averti.

Mandat de prélèvement SEPA

Réf. mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

INFORMATION DEBITEUR

TITULAIRE COMPTE

VOTRE ADRESSE

IBAN

BIC

<input type="text"/>							
<input type="text"/>							

INFORMATION CREANCIER

NOM

ICS

ADRESSE

CC BASTIDES ET VALLONS DU GERS

FR47ZZZ513167

Route du lac CCBVG

32230 MARCIAC

Fait le

Signature(s)

A